



Vers une table de négociation sur la tâche enseignante

**Document reçu par le
regroupement cégep
les 25 et 26 octobre 2007**



Table des matières

Quelques rappels.....	3
Quelques considérations politiques	4
Quelques incontournables	5
Quelques suggestions	7
Et la suite?	7

Quelques rappels

Inutile de s'étendre sur le résultat de la dernière négociation au chapitre de la tâche. Il règne dans plusieurs secteurs du MELS une méconnaissance profonde de la réalité des cégeps. Associée à d'autres motifs politiques, cette méconnaissance s'est traduite par une fermeture totale à nos demandes. On peut soupçonner que le nombre de ETC consentis au réseau collégial avait été fixé depuis longtemps ; les représentations soutenues de la part de la Fédération des cégeps ont fait le reste et ces ETC ont été dévolus à des tâches périphériques, rien n'étant injecté dans ce qu'on appelle la « tâche inhérente », le volet 1 de la convention collective, qui constituait le coeur de nos demandes.

À la FNEEQ, la tournée des assemblées syndicales, menée au printemps dernier, a confirmé que les besoins à cet égard restent en tête de liste des préoccupations de nos membres. Cela explique en bonne partie la frustration ressentie et exprimée à l'égard des préjugés ambiants relatifs à la tâche des profs de cégep et véhiculée dans les médias, la société et même au ministère.

Dans le cadre de l'entente forcée de 2005, le seul résultat de nos démonstrations répétées et étayées à la table de négociation fut la mise sur pied d'un comité paritaire dont les travaux à ce jour se sont traduits par l'élaboration d'un portrait, qui se veut exhaustif, compte tenu de la méthodologie retenue, de la profession enseignante au collégial. C'est ce portrait qui circule actuellement dans les collèges aux fins de validation.

Compte tenu de l'importance politique que pouvaient prendre ces travaux et pour optimiser la disponibilité des représentantes et des représentants de la partie patronale, la FNEEQ et la FEC, qui avaient au départ entrepris les travaux en parallèle, ont convenu de travailler de concert sur un même comité. La FAC, sous le coup du décret et n'ayant pas accès à un tel comité, fut invitée à s'y joindre avec l'accord de la partie patronale. Le fonctionnement résultant est évidemment beaucoup plus lourd pour la partie syndicale, puisqu'il engendre de nécessaires harmonisations qui exigent beaucoup de temps. Mais sur le plan de la cohérence du résultat politique recherché, cela en vaut la peine.

Les énergies investies par la partie patronale dans le travail de ce comité tranchent avec ce que nous avons pu connaître à d'autres occasions. Bien qu'évitant soigneusement de quantifier ou d'évoquer quelque alourdissement que ce soit, la partie patronale a consacré beaucoup de temps à la rédaction et aux discussions sur le texte. Ce changement d'attitude pourrait témoigner d'une volonté réelle de

contribuer à la valorisation de la profession enseignante au collégial, ce que tendent à confirmer les engagements clairs de la partie patronale pour une diffusion large du texte, notamment dans l'ensemble du MELS.

La validation du document a été abordée plusieurs fois au cours des dernières semaines de travail et il y a eu des discussions quant à la forme de validation à privilégier. Pour nous, il était incontournable de saisir les principaux intéressés de la question et de chercher à vérifier, auprès de nos membres, la complétude du portrait élaboré et de permettre l'expression de commentaires portant sur la nature et le quotidien de leur travail. Il a finalement été convenu que deux validations parallèles seraient menées, l'une par la partie patronale auprès des administrations, l'autre auprès des enseignantes et des enseignants par les fédérations syndicales. Ces opérations devraient conduire à une conciliation finale des commentaires recueillis.

Quelques considérations politiques

On peut donc, jusqu'ici, être satisfaits de la tournure des événements.

Mais il reste beaucoup à faire. Nous n'avons jamais caché que, pour nous, la finalité poursuivie est un rendez-vous avec le Conseil du trésor. L'objectif visé est un ajustement significatif de ressources dont le réseau collégial a grand besoin.

Même s'il apparaît qu'on peut compter, de la part du CPNC, sur la volonté affichée d'une forme de collaboration dans notre quête d'une reconnaissance tangible de l'ampleur de la tâche au collégial, la volonté politique du gouvernement est loin d'être admise. Par ailleurs, à ce jour, les intentions de la Fédération des cégeps quant à l'utilisation d'éventuelles ressources additionnelles risquent de ne pas coïncider avec les nôtres.

Deux éléments jouent cependant en notre faveur.

Le premier étant la production d'un portrait de la profession enseignante convenu entre les parties nationales. On ne doit pas sous-estimer l'importance de cet élément politique. En ce sens, le document final pourra prendre, dans l'évolution de la compréhension de la tâche dans les cégeps, une importance aussi grande que celui de la Commission d'étude de la tâche des enseignants du collégial et le rapport Carlos (CETEC) produits dans les années 70 ainsi que le rapport du Comité d'étude sur la situation de la tâche des enseignantes et enseignants de cégep de 1988. Nous aurions pu souhaiter lire dans le texte une reconnaissance plus explicite de l'alourdissement

de la tâche. Toutefois, le rapport qui circule le décrit clairement en filigrane : il nous appartiendra d'en tirer le maximum de bénéfice politique.

Ensuite, l'arrivée des transferts fédéraux, qui doivent au début de l'année prochaine venir garnir les coffres de l'État québécois. Il s'agit de sommes importantes (près de 200 millions) qui doivent être consacrées à l'enseignement supérieur. À ce chapitre cependant, rien n'est encore gagné non plus. Les universités sont très en demande, elles brandissent bien haut leurs déficits (alors que certains collèges affichent des surplus) et, comme nous l'avons mentionné plus haut, même si les cégeps obtiennent le 40 % réclamé du montant (un objectif défendu tout autant par la Fédération des cégeps que par la Coalition-cégeps), il faudra encore s'assurer que les sommes soient investies aux bons endroits.

La justesse de notre bataille est légitimée par les nombreuses pertes subies au chapitre des ressources depuis 15 ans. À cet effet, on pourrait mentionner les doubles imputations de la masse salariale ou les biais consécutifs à l'introduction du mode de financement. Mais il faut souligner aussi la récente victoire obtenue en Cour supérieure quant au grief sur la date d'abandon, décision qui reconnaît la responsabilité du ministère dans ce dossier. Il est trop tôt pour savoir comment le MELS se comportera à la suite de cette décision, mais celle-ci demeure un levier politique de toute première importance : les montants en jeu sont supérieurs à la part que pourraient recevoir les cégeps en provenance des transferts fédéraux, et ce, même dans le meilleur des cas !

Quelques incontournables

Répetons-le : la partie est loin d'être gagnée. Syndicalement, il nous faut à présent tirer le meilleur parti de la conjoncture et transformer en pressions politiques bien concrètes le travail fait jusqu'à maintenant.

Les contraintes du calendrier politique sont incontournables. Le gouvernement libéral actuel reste fragile; il y a là un élément qui devrait nous inciter à ne pas faire traîner les choses. Des élections provinciales anticipées reporteraient notre dossier d'une bonne année, ce qui aurait pour effet de nous déporter aux prochaines négociations, ce que nous ne voulons pas. Mais surtout, c'est à la fin de janvier ou au début de février que se prendront les décisions concernant l'attribution des transferts fédéraux, ce qui nous oblige à prévoir un maximum de pressions politiques. Le comité paritaire sur la profession enseignante devrait tenir une rencontre exploratoire à la mi-décembre ; nous espérons que le matériel sera suffisant à ce moment pour entamer les travaux en vue d'un rapport final. D'ici là,

nous ferons valoir à la partie patronale qu'il y a urgence de convenir qu'un tel rapport final doit être prêt tôt à la prochaine session. Les délais sont courts, c'est pourquoi le regroupement a invité dès septembre ses syndicats à prévoir les grandes lignes de l'opération.

Il faut donner toute l'importance qu'elle mérite à la validation qui aura lieu dans les prochaines semaines. La description de la profession enseignante qui résultera de cette opération servira de base à nos représentations et, fort probablement, à la demande d'une table de négociation. **L'opération de validation doit donc être menée avec tout le sérieux nécessaire, de sorte à en assurer la crédibilité.**

Cependant, le résultat attendu ne peut se limiter à une bonification du texte. Nos membres ont beaucoup à dire sur leur tâche et, même si tous les éléments apportés ne trouveront pas nécessairement écho dans le texte final, nous devons à terme nous appuyer sur un message clair des enseignantes et des enseignants du réseau collégial concernant la tâche (sa lourdeur, l'importance de la relation maître élève dans l'amélioration de la réussite, l'attachement à l'organisation actuelle du travail, etc.). **Les modalités retenues par chaque syndicat doivent permettre l'expression, de la part des membres, de réflexions complémentaires ou d'analyses permettant d'éclairer le contexte actuel. Il s'agit, en l'espèce, de lancer dans nos rangs une forme de mobilisation.**

Les administrations de collèges seront sollicitées de leur côté pour répondre à une liste de questions dont certaines recoupent celles de l'exercice de validation syndicale. Mais rien n'empêche qu'une partie des travaux soit menée en commun, ou que des rencontres permettent de dégager un message commun (débat-midi large, journée pédagogique, rencontres en format exécutif syndical/régie du collège, réunion spéciale de la CÉ, etc.).

Il est clair que les administrations de collèges n'auront pas toutes la même propension à partager nos commentaires. Mais cette réserve ne devrait pas empêcher une forme de collaboration avec entre le syndicat et sa direction. Cette collaboration que nous favorisons n'empêchera ni la direction de faire ses propres commentaires à ses représentantes et ses représentants, ni les enseignantes et les enseignants de s'exprimer plus globalement sur la tâche, de telle sorte que nous puissions, le moment venu, nous réclamer des opinions émises.

Quelques suggestions

La mise en œuvre de l'opération est évidemment du ressort de chaque syndicat ; elle est conditionnée par la culture locale, l'état des relations avec la direction, le calendrier (journées pédagogiques, dates des assemblées syndicales, etc.). Dès lors, les suggestions qui suivent ne sont évidemment pas prescriptives.

Dans un premier temps, il peut être utile de mettre les départements au jeu rapidement. On peut convoquer une réunion des RCD, au cours de laquelle le contexte politique de la validation serait expliqué et une réunion spéciale des départements, centrée sur la validation, fortement suggérée. Toutes les questions du guide n'ont pas à être abordées en département, celui-ci pouvant s'en tenir à celles qui le touchent de près. Toutefois, dès ce moment, les membres peuvent être conviés à des réflexions de portée plus générale. Les commentaires recueillis peuvent ensuite être acheminés au syndicat, qui les collige et qui peut en faire la base d'une rencontre dans un autre format.

Parallèlement, la Commission des études peut être mise au jeu. Dans ce cas, l'équipe des profs pourrait préparer une série de commentaires à être discutés et avalisés au cours d'une réunion de la CÉ. Ce qui fera l'objet de consensus pourra ensuite être repris par le rapport du syndicat.

Un forum large de discussion peut être prévu, idéalement à la fin novembre, pour débattre globalement de la tâche. Les modalités de la participation de l'administration du collège à cet événement sont à discuter localement. L'objectif est de discuter largement de la tâche, à partir d'un canevas convenu qui peut s'inspirer des commentaires ou des sujets déjà avancés par les départements, la CÉ, l'exécutif syndical, voire l'administration.

Ce forum, dans un trou horaire ou dans une période de dîner, pourrait permettre de débattre largement de la tâche et d'avaliser les principaux commentaires reçus.

Et la suite ?

Le rapport que les syndicats sont invités à faire parvenir à la FNEEQ comprendra les réponses retenues aux questions posées dans le guide, et toutes les considérations plus générales qui leur apparaîtront pertinentes. Idéalement, ce rapport, un par syndicat, nous parviendra vers le 10 décembre, ce qui laisse six semaines pour mener l'opération.

Les réponses reçues seront mises en commun. Une conciliation de l'ensemble sera faite ensuite au comité paritaire ; ce dernier conviendra de la séquence ultérieure du travail, mais devrait, tôt en janvier, s'attaquer au rapport final, que nous envisageons lancer du côté syndical lors d'une rencontre des 59 syndicats (FAC-FEC-FNEEQ) assez tôt à la session d'hiver. Cette rencontre servira de plate-forme à une demande officielle, adressée au ministère d'entreprendre les pourparlers préalables à un ajout de ressources à l'enseignement dans le réseau collégial.